Image not found or type unknown

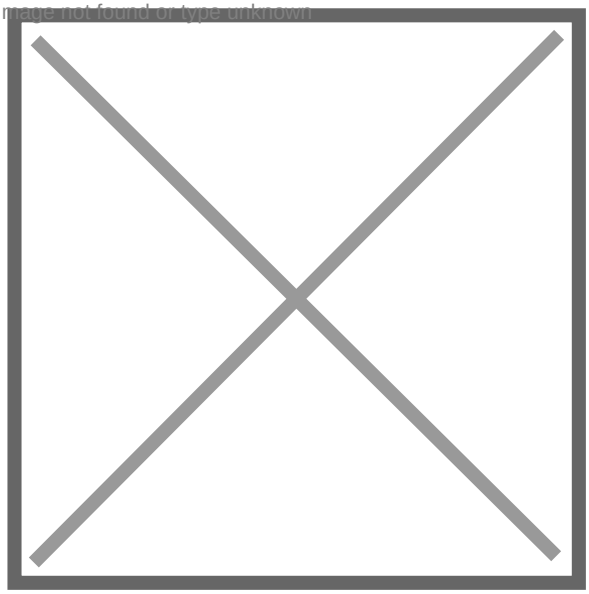

Contribution alimentairedémarche a suivre pour contestation

Par **fauvel**, le **15/01/2009** à **09:29**

j'ai recu hier,le 14 /01/09 un engagement a regler une contribution alimentaire,je veux contesté, car il y a 35 ans j'ai subit maltraitance, ai-je des chance s de reusir,en1er j'ai télph au tribunal de grande instance,qui ma fait avoir un rende-vous avec un avocat le 24 janv ,dois-je pour gagné du temps envoyé une lettre des maintenant au conseil géneral ou alors attendre la décision de l'avocat le 24 janvier, j'ai contacte des hier, la sour de ma mére,qui est préte a témoigné qu'elle ma receillie en catastrophe chez eux,j'avais 15 ans, ils ont donc demande une dérogation pour que je travai avant 16 ans,est-ce que tout cela suffira pour me donné une chance de gagné dans m'a démarche,la police est intervenu plus d'une fois a mon sujet car je ramassé des coups,et je m'enfuyé,j'ai le souvenir qu'une lettre anonyme a éte envoye a la police,par cette lettre,ils ont été obligé de faire des démarches,qu'elles sont les démarches que je vais etre contrainte a faire ,est-ce que c'est l'avocat qui les feras,car il a certainement plus de pouvoir que moi,j'ai hier télephoné,a la police consernait qui ne savais pas qoi me conseillé,ayant une assurance juridique personnel dois-je la contacté!!!!! merci de me répondre.janine fauvel

Par **timati**, le **15/01/2009** à **12:57**

Bonjour,

Je ne sais pas si ça vient de moi ou pas mais je n'ai rien compris à votre message.
Je pense qu'en expliquant plus clairement la situation on vous comprendrait mieux et donc vous aiderait mieux.

¨Parce que là je vois pas le rapport entre une pension alimentaire et de la violence subie il y a 35 ans????

Par **fauvel**, le **15/01/2009** à **13:09**

l'on me demande le versement d'une pension allimentaire pour ma mére ,je désire contesté,pour motif de maltraitance ,cela il y a 37 ans puisque j'ai maintenant 55 ans, depuis le retrait de chez cette femme (soit disant ma mére que de nom)je n'ai jamais eut de contact....merci de m'avoir répondu....j'espere que vous comprenez mieu....

Par **timati**, le **15/01/2009** à **15:51**

Oui, je comprend mieux.

Cette question a été abordé il y a deux ou trois jours et jeetendra avait fourni les références de loi de l'article qui vous concerne. Il est effectivement possible de ne pas être redevable de cette pension quand le parent n'a lui même pas assumé ses devoirs.

Je ne sais pas comment ça fonctionne par contre. Relisez les anciens sujets du forum pour retrouver le texte de jeetendra.

Par **timati**, le **15/01/2009** à **16:02**

Voici le lien de l'autre post:

http://www.experatoo.com/droit-de-la-famille/obligation-ascendants_33781_1.htm

Bonne soirée

Par **fauvel**, le **22/01/2009** à **14:07**

l'on ma precisé de raconte mon histoire vécue,je vous envoie qulques détails est-ce que cela sera sufisant,j'attend de la police un compte rendu et double de lettre et démarche administrative,j'ai contact avec voisin qui me donné a mangé,famille,, par écrit les circonstance détaillés ,moi meme je me suis fait un mémoire du vécu,d'il y a 40 ans,qulques détails que je vous envoient par écrit.Cela sera-t'il sufisant.EXEMPLE: ils se relayaient tous les deux.Je voix encore ma mère tenir le balai à deux mains et me donner des coups partout sur le corps sans savoir ou elle tapait!..je prenais la fuite,partais en courant à travers champs,avec cette peur au ventre.Parfois j'endurais des coups de cravaches sur les jambes!Mais pouquoi?dans le désespoir de fuite,j'ai le souvenir de vouloir me jeter dans un étang et un monsieur m'a demandé ce que je faisais là.Je crois que ce jour là le pire a été évite.javais bien l'intention de me noyer.Il s'en est fallu de peu.Pour noél, notre seul

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

cadeau,nous découvrions un martinet bien allongé sur sa longueur en nous précisant que c'était la seile chose que nous méritions,nous coupions les lanieres par malices,erruer, nous avions droit au balai ou la cravache. et bien autres images ...j'ai fait 4 pages...

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés